



POUVOIR ADJUDICATEUR

CENTRE RÉGIONAL DES ŒUVRES
UNIVERSITAIRES ET SCOLAIRES NORMANDIE
135 Boulevard de L'Europe

76100 ROUEN

**MARCHÉ DE PRESTATIONS DE
DÉRATISATION DÉSINSECTISATION
ET DÉSINFECTION
N° 25-200**

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

Marché de services passé selon une procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles R2124-1 et R2124-2 du Code de la commande publique.

SOMMAIRE

ARTICLE 1 : OBJET DU MARCHÉ.....	3
ARTICLE 2 : POUVOIR ADJUDICATEUR.....	3
2.1 Nom et adresse officiels du pouvoir adjudicateur.....	3
2.2 Type de pouvoir adjudicateur.....	3
ARTICLE 3 : MODE DE CONSULTATION	4
ARTICLE 4 : FORME DU MARCHÉ	4
4.1 Mode d'exécution	4
4.2 Allotissement.....	4
ARTICLE 5 : DUREE DU MARCHÉ.....	4
ARTICLE 6 : VARIANTES.....	4
6.1 Variantes imposées par le pouvoir adjudicateur.....	4
6.2 Variantes à l'initiative des soumissionnaires.....	4
ARTICLE 7 : DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES	5
7.1 Contenu du dossier de consultation.....	5
7.2 Retrait du dossier	5
7.3 Modification du dossier de consultation.....	5
7.4 Questions – Réponses.....	5
ARTICLE 8 : PRÉSENTATION ET REMISE DES OFFRES	6
8.1 Visite des sites	6
8.2 Modalités de remise des offres	6
8.3 Contenu de l'offre	7
8.4 Présentation de la candidature.....	7
8.5 Pièces à fournir par le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché	8
8.6 Présentation de candidature sous forme de DUME	8
8.7 Présentation de l'offre.....	8
8.8 Délai de validité des offres.....	9
8.9 Date et heure limites de réception des offres.....	9
ARTICLE 9 : MODALITÉS ET CRITÈRES DE SELECTION.....	9
9.1 Sélection des candidatures	9
9.2 Critères d'attribution de l'offre	9
ARTICLE 10 : ATTRIBUTION DU MARCHÉ	10
10.1 Mise au point.....	10
10.2 Signature de l'acte d'engagement	11
ARTICLE 11 : RECOURS	11

ARTICLE 1 : OBJET DU MARCHÉ

Le présent marché a pour objet la lutte contre les nuisibles au sein des locaux et bâtiments gérés par le CROUS Normandie.

Code nomenclature CPV :

- 90921 000- 9 : services de désinfection et de désinfestation
- 90923 000- 3 : services de dératisation

Les interventions concernent des bâtiments de type :

- Résidences universitaires
- Restaurants et cafétérias
- Locaux administratifs

Il est relatif aux prestations suivantes :

- Dératisation
- Désinsectisation
- Désinfection

Ces prestations sont de deux types :

1- Prestations préventives

Elles sont destinées à prévenir ou détecter la présence de nuisibles au sein des établissements du CROUS Normandie par une action sanitaire programmée :

- Détection de la présence de nuisibles et des facteurs favorisant leur développement.
- Mise en place d'actions et de traitements empêchant ou limitant l'infestation.

2- Prestations curatives

Elles sont destinées à éradiquer les nuisibles dans les lieux infestés. Elles concernent notamment :

- . Les blattes
- . Les fourmis
- . Les puces
- . Les insectes volants
- . Les punaises de lit.
- . La désinfection de locaux.
- . La dératisation en cas d'infestation

ARTICLE 2 : POUVOIR ADJUDICATEUR

2.1 Nom et adresse officiels du pouvoir adjudicateur

CROUS Normandie
135 boulevard de l'Europe
76 100 Rouen

La personne morale adjudicatrice du marché est Mme Christine Le Noan, Directrice Générale du CROUS Normandie.

2.2 Type de pouvoir adjudicateur

Etablissement public national à caractère administratif chargé de l'aide aux étudiants de l'enseignement supérieur dans les domaines de l'aide sociale, de la restauration et de l'hébergement.

ARTICLE 3 : MODE DE CONSULTATION

Ce marché de services est passé selon une procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles R2124-1 et R2124-2 du Code de la commande publique.

ARTICLE 4 : FORME DU MARCHÉ

4.1 Mode d'exécution

Le marché est un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire. On distingue deux types de prestations :

- Prestations préventives avec un montant forfaitaire annuel
- Prestations correctives réalisées à partir d'un bon de commande.

Le marché ne comporte ni minimum, ni maximum.

4.2 Allotissement

Le marché est alloti. Il est composé de 3 lots géographiques :

LOT 1 : Sites du CROUS Normandie situés à Rouen et son agglomération (Mont-Saint-Aignan et Saint-Etienne-du-Rouvray) et à Evreux

LOT 2 : Sites du CROUS Normandie situés au Havre.

LOT 3 : Sites du CROUS Normandie situés à Caen et son agglomération (IFS et Hérouville), à Cherbourg et à Alençon.

Le candidat est libre de répondre à un seul ou à plusieurs lots.

ARTICLE 5 : DUREE DU MARCHÉ

La durée du marché est de 1 an à partir de sa date de notification. Le marché est reconductible tacitement trois fois, à date anniversaire, pour une nouvelle période ferme d'un an. En cas de non-reconduction, le pouvoir adjudicateur informera le titulaire de la décision de ne pas reconduire le marché, par lettre recommandée, au moins deux mois avant la date anniversaire de démarrage du marché.

ARTICLE 6 : VARIANTES

6.1 Variantes imposées par le pouvoir adjudicateur

Sans objet

6.2 Variantes à l'initiative des soumissionnaires

Le soumissionnaire a la possibilité de proposer en variante un autre protocole de traitement complet pour les prestations de traitement des punaises de lit. La réponse en variante n'est pas obligatoire. La variante pourra être acceptée en complément de l'offre de base ou à la place du protocole 1 ou 2.

ARTICLE 7 : DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

7.1 Contenu du dossier de consultation

Le dossier comprend les pièces suivantes :

- le présent règlement de consultation (RC)
- les formulaires DC1, DC2,
- l'acte d'engagement (ATTRI) et l'annexe financière n°1 (bordereau de prix unitaires, devis quantitatif estimatif pour chaque lot)
- le cahier des clauses particulières (CCP)
- l'annexe n°2 « liste des sites »
- l'annexe n°3 « Descriptif des sites »
- Le cadre de réponse technique (CRT)

Le cahier des clauses administratives générales fournitures courantes et services (CCAG-FCS) non fourni, est réputé connu des candidats.

7.2 Retrait du dossier

Conformément à l'article L2132-2 du code de la commande publique, les documents de la consultation ne sont accessibles que par voie électronique. Ils sont téléchargeables sur la plate-forme de dématérialisation PLACE (Plate-forme des Achats de l'Etat) à l'adresse www.marches-publics.gouv.fr.

7.3 Modification du dossier de consultation

Des modifications peuvent être apportées aux documents de la consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Les modifications ne pourront être communiquées qu'aux candidats dûment identifiés lors du retrait du dossier. Les soumissionnaires devront répondre sur la base du dernier dossier modifié. Dans le cas où un soumissionnaire aurait remis une offre avant les modifications, il pourra en remettre une nouvelle sur la base du dernier dossier modifié, avant la date et l'heure limites de réception des offres.

En cas de modifications importantes des documents de la consultation, le délai de réception des offres est reporté conformément à l'article R2151-4 du Code de la commande publique.

7.4 Questions – Réponses

Pendant la phase de consultation, les candidats peuvent faire parvenir leurs questions et leurs demandes de renseignements complémentaires sur la Plate-forme des Achats de l'Etat (PLACE) : www.marches-publics.gouv.fr.

Les réponses aux questions ou demandes de renseignements complémentaires reçues jusqu'au neuvième jour avant la date limite de réception des offres, sont transmises aux candidats au plus tard 6 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres.

Les questions et réponses, si elles intéressent l'ensemble des candidats et peuvent avoir un impact sur la teneur des offres, seront portées à la connaissance des candidats par mise en ligne sur le site PLACE, sous réserve que ceux-ci se soient

identifiés lors du téléchargement du dossier de consultation. Il appartient au candidat de relever son courrier électronique (courrier indésirable compris) et de fournir, sur le site, une adresse mail valide pendant toute la procédure. Lorsqu'un complément d'informations nécessaire à l'élaboration de l'offre n'est pas fourni dans le délai des 6 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, le délai de réception des offres est reporté dans les conditions prévues à l'article R2151-4 du Code de la commande publique.

ARTICLE 8 : PRÉSENTATION ET REMISE DES OFFRES

8.1 Visite des sites

Le candidat peut visiter les sites en prenant rendez-vous au moins une semaine à l'avance avec les Responsables de sites indiqués dans l'annexe 2 « liste des sites ».

Ces visites ne sont pas obligatoires pour répondre au marché.

A la remise de leur offre, les candidats seront réputés avoir connaissance de toutes les conditions pouvant influencer l'exécution et les délais des prestations à réaliser.

Aucune plus-value ou indemnité particulière pour méconnaissance d'inconvénients, sujétions ou difficultés de quelque nature que ce soit ne pourra être réclamée.

8.2 Modalités de remise des offres

Les plis seront remis par voie électronique exclusivement, sur le site PLACE (Plate-forme des Achats de l'Etat) à l'adresse www.marches-publics.gouv.fr

Le non-respect de cette obligation sera sanctionné par la non-prise en compte de l'offre. Les candidats trouveront sur le site un « guide utilisateur » téléchargeable qui précise les conditions d'utilisation de la plate-forme. Ils disposent également d'une assistance téléphonique.

La signature électronique des documents n'est pas exigée.

Format des fichiers :

Il est demandé aux candidats de respecter les recommandations suivantes lors de l'envoi des offres.

- Utiliser des formats de fichiers courants et de préférence pdf, .doc, .xls, .ppt ainsi que les formats d'image jpg, png et des documents html.
- Eviter les accents, symboles et caractères spéciaux dans les noms de fichiers.
- Ne pas utiliser les .exe et les macros.
- Respecter les recommandations formulées par la plate-forme pour le dépôt des offres lors du processus d'envoi.

Horodatage des plis :

Après dépôt du pli sur la plate-forme, un accusé de réception du pli est adressé au candidat, donnant à son dépôt une date et heure certaines. Les plis transmis par voie électronique sont horodatés. Tout dossier dont le dépôt se termine après la date et heure limite est considéré comme hors délai.

En cas d'indisponibilité de la plate-forme empêchant la remise des plis dans les délais fixés par le règlement de consultation, la date et heure limites de remise des offres peuvent être modifiées.

Virus :

Les candidats doivent s'assurer que leurs fichiers transmis électroniquement ne contiennent pas de virus. La réception de tout fichier infecté entraînera l'irrecevabilité de l'offre.

Copie de sauvegarde :

Les candidats ont la possibilité de faire parvenir, parallèlement à la transmission électronique des candidatures et des offres, une copie de sauvegarde de leurs documents sur un support physique électronique (clé USB) ou sur un support papier. La copie de sauvegarde est adressée au Pouvoir adjudicateur, sous pli scellé comportant lisiblement la mention « copie de sauvegarde » et l'intitulé de la consultation :

- soit par courrier recommandé avec avis de réception à l'adresse :

CROUS Normandie

Service des Achats

135 boulevard de l'Europe

76100 Rouen

- soit par une remise directement, contre récépissé, au Service des Achats du CROUS Normandie - 135, boulevard de l'Europe - 76100 Rouen (Tél : 02 32 08 50 33 ou 02 32 08 50 31) de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30, sauf jours de fermeture exceptionnelle.

Pour être prise en compte, elle doit parvenir au pouvoir adjudicateur avant la date et heure limites fixées dans le règlement de consultation pour le dépôt des offres. En cas de détection d'un programme malveillant dans la copie de sauvegarde, celle-ci sera rejetée.

8.3 Contenu de l'offre

Les offres seront rédigées en langue française et l'unité monétaire du marché est l'euro.

8.4 Présentation de la candidature

- le formulaire DC1

- le formulaire DC2 avec indication du chiffre d'affaires du candidat pour le domaine d'activité du marché sur les trois dernières années.

- une attestation d'assurance pour les risques professionnels d'un niveau approprié au marché.

- une liste de références pertinentes au regard de l'objet du marché au cours des deux dernières années avec le nom du donneur d'ordre et le montant.

- Les certificats de qualifications et/ou de qualités nécessaires (agrément) à la réalisation des prestations.

Ces certificats pourront faire l'objet d'équivalence notamment pour les entreprises étrangères qui pourront fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

8.5 Pièces à fournir par le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché

- Le candidat retenu à l'issue de la procédure devra fournir sous huit jours après une demande formulée par le pouvoir adjudicateur les documents suivants: un document prouvant l'aptitude à exercer l'activité professionnelle (kbis, ou extrait du registre pertinent)

- les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que les obligations fiscales et sociales ont été satisfaites ou l'état annuel des certificats reçus

- en cas de procédure de redressement judiciaire, le document justifiant l'habilitation du candidat à poursuivre ses activités pendant la durée prévisible d'exécution du marché public

8.6 Présentation de candidature sous forme de DUME

L'acheteur accepte que le candidat présente sa candidature sous la forme d'un document unique de marché européen établi conformément au modèle fixé par le règlement de la Commission européenne établissant le formulaire type pour le document unique de marché européen susvisé, en lieu et place de la déclaration sur l'honneur et des renseignements mentionnés à l'article R2143-3.

Un opérateur économique qui participe à titre individuel, mais qui recourt aux capacités d'une ou de plusieurs autres entités, doit veiller à ce que le pouvoir adjudicateur reçoive à la fois son DUME et un DUME distinct contenant les informations pertinentes pour chacune des entités auxquelles il fait appel; à savoir les informations demandées dans les sections A et B de la partie II et la partie III, dûment rempli et signé par les entités concernés et dans la mesure où cela est pertinent, au vu des capacités auxquelles l'opérateur économique a recours, les parties IV et V.

En cas de candidature sous forme de groupement d'opérateurs économiques, un DUME distinct indiquant les informations requises au titre des parties II à V doit être remis pour chacun des opérateurs économiques participants.

L'acheteur accepte que le candidat présente sa candidature en utilisant le DUME électronique sous forme d'échange de données structurées.

Le DUME est rédigé en français par les opérateurs économiques.

8.7 Présentation de l'offre

L'offre du soumissionnaire comporte les pièces suivantes :

- L'acte d'engagement (ATTRI) renseigné par lot
- L'annexe financière complétée par lot. Elle devra porter le nom et cachet du candidat
- le cadre de réponse technique (CRT) complété et ses annexes (fiches techniques, protocoles)
- Le mémoire technique du candidat si besoin

8.8 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

8.9 Date et heure limites de réception des offres

La date et heure limites de réception des offres sont fixées au :

Lundi 13 janvier 2025 à 12h00

ARTICLE 9 : MODALITÉS ET CRITÈRES DE SÉLECTION

9.1 Sélection des candidatures

Les critères intervenants pour la sélection des candidatures sont :

- Les capacités financières : chiffres d'affaires des trois dernières années. Le chiffre d'affaires sera au minimum égal à deux fois le montant annuel forfaitaire du ou des lots présentés par le candidat.
- Les capacités professionnelles : le candidat devra disposer d'un niveau d'expérience suffisant démontré par des références adéquates et certificats de qualité ou moyens de preuves équivalents et d'un agrément ministériel ou tout autre document équivalent d'un autre Etat membre de l'Union Européenne.

9.2 Critères d'attribution de l'offre

L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères pondérés ci-dessous :

Prix	40%
------	-----

La comparaison des offres est réalisée à partir d'une commande-type.

L'offre la mieux placée obtient la note maximale 10.

Les autres offres sont notées selon la formule :

$$\text{Note} = \frac{\text{Prix le plus bas} \times \text{note maximale}}{\text{Prix proposé par le candidat}}$$

Valeur technique

60%

La valeur technique est appréciée en fonction des réponses apportées au cadre de réponse technique (CRT) et ses annexes

Elle est notée sur 100 points répartis comme suit :

Moyens humains et matériels affectés au marché : -Moyens humains -Moyens matériels -Gestion des commandes/suivi	20 points 10 points 5 points 5 points
Dératisation : -Qualité des protocoles -Gestion des interventions	15 points 10 points 5 points
Lutte contre les blattes : -Modes opératoires -Durées de garantie	20 points 10 points 10 points
Lutte contre les punaises de lit : -Protocoles de traitement -Durée de garantie -Autres prestations et formation	30 points 20 points 5 points 5 points
Autres insectes-désinfection : -Modes opératoires -Durée de garantie	10 points 5 points 5 points
Démarche environnementale et sociale de l'entreprise - Actions menées	5 points

Pour la durée de garantie : la plus longue durée de garantie obtient la note maximale, Les autres offres sont notées selon la formule :

$$\text{Note} = \frac{\text{Durée la plus longue} \times \text{note maximale}}{\text{Durée proposée par le candidat}}$$

La note finale sera rapportée sur 10 avant application de la pondération du critère.

ARTICLE 10 : ATTRIBUTION DU MARCHÉ

10.1 Mise au point

Il peut être demandé au soumissionnaire auquel il est envisagé d'attribuer le marché de clarifier les aspects de son offre ou de confirmer les engagements figurant dans celle-ci. Cette demande ne peut avoir pour objet de modifier des éléments substantiels de l'offre.

10.2 Signature de l'acte d'engagement

La signature électronique n'étant pas exigée, il sera demandé au candidat retenu de renvoyer par courrier l'acte d'engagement avec une signature manuscrite.

ARTICLE 11 : RECOURS

En cas de litige, le Tribunal administratif compétent est le Tribunal administratif de Rouen - 53 avenue Gustave Flaubert – 76100 Rouen.

Email : greffe.ta@juradmin.fr

Téléphone : 02.35.58.35.00